

Les origines des sires de Faucigny : à propos d'un livre récent

Autor(en): **Reymond, Maxime**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero**

Band (Jahr): **29 (1915)**

Heft 3

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-745445>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les origines des sires de Faucigny.

A propos d'un livre récent,

par Maxime Reymond.

Le prince de Faucigny-Lucinge vient de publier un ouvrage important sur *la Maison de Faucigny*¹. Ce livre est très intéressant par le sujet qu'il embrasse, soit l'origine des grandes familles féodales de Savoie, et par les questions qu'il soulève. Faute de documents établissant des filiations directes, il recherche la preuve de ces dernières dans la transmission des prénoms et dans celle des propriétés. Ce sont là des principes très justes, mais dont il ne faut pas outrer l'application.

Le prince de Faucigny dit, par exemple, qu'au fils aîné, on donnait le nom de l'aïeul paternel; au second, celui de l'aïeul maternel, et au troisième celui du père. Aux autres enfants, on donnait successivement et alternativement les noms des oncles paternels et maternels, puis ceux des grands oncles et des cousins. Le fils né après la mort de son père prenait son nom. En cas de décès d'un enfant, celui qui naissait immédiatement après prenait aussi son nom. Si une famille voulait donner à un fils le nom d'un saint, elle l'appliquaient à l'aîné, ce qui reculait d'une unité tout l'ordre des prénoms, etc.

C'est une théorie, mais nous devons dire qu'elle n'est pas acceptée, du moins avec une telle précision. MM. Depoin et Poupardin sont arrivés, notamment, à des conclusions très différentes. De fait, dans son livre même, M. le prince de Faucigny est loin de prouver l'application régulière de ce système, et l'on conçoit très bien qu'il en soit ainsi, car en tout temps les rapports d'amitié basés sur le voisinage et les alliances ont dû modifier l'ordre ordinaire. D'autre part, M. Depoin a présenté d'ingénieuses hypothèses sur le « nom de clergie » qui doivent retenir l'attention. Toutes ces observations sont de nature à diminuer l'importance du système qu'énonce le prince de Faucigny. Au surplus, comme nous ne connaissons que très rarement, dans le haut moyen âge, le nombre total des enfants, il sera toujours difficile d'affirmer ou de nier avec certitude la valeur d'une semblable théorie. Enfin, s'il s'agit de prénoms courants, il nous paraît singulièrement téméraire d'affirmer la parenté des gens qui les portent.

La possession des mêmes propriétés par une série de générations est certainement un indice généalogique beaucoup plus puissant. Mais ici encore ne faut-il rien exagérer. L'ordre ordinaire de transmission des biens est continuellement modifié, et l'a été de tout temps, par deux facteurs dont l'auteur ne tient pas suffisamment compte, les alliances et les cessions par dons, ventes ou échanges. Aussi, à notre avis, ce travail sur *la Maison de Faucigny* pêche-t-il à sa base par l'abus des systèmes, et nous ne pouvons admettre qu'avec de grandes réserves les conclusions du prince érudit.

¹ *Origines savoisiennes, la Maison de Faucigny*, par le Prince de Faucigny-Lucinge. Genève, édition Atar. Un vol. in-8°, de 118 pages. 1914.

On s'en rendra beaucoup mieux compte en examinant de près l'une ou l'autre des thèses de l'auteur. Prenons, par exemple, sa théorie des ancêtres de la maison de Faucigny. «Aymerard, dit-il, premier seigneur du Faucigny, connu jusqu'ici, était le frère de Louis, sire de Féterne. Tous deux étaient fils de Guy de Féterne, qui lui-même était fils de Guiffred, premier vicomte de Savoie, fils lui-même de l'empereur Louis l'Aveugle, roi de Provence, qui descendait de saint Engelbert et des rois de Kent.»

Retenons simplement de ceci la parenté des Féterne et des Faucigny. Le prince de Faucigny dresse à ce propos un tableau dont voici les données essentielles :

Guy I ^{er} , «duc» de Féterne (p. 42) viv. en 1039							
Boson I ^{er} avoué de St-Maurice 1036-39		Louis I ^{er} de Féterne 1039 † av. 1049			Aymerard de Faucigny viv. 1025		
Guy II de Féterne	Girard I ^{er} de Balley- son	Boson II	Louis de Tournon Confians	Aymerard de Ravorée avoué d'Agaune 1049	Louis sire de Faucigny	Gui de Lucinge	Otton avoué d'Agaune 1068
Girard II d'Alinge avoué 1090			Guillaume de Faucigny	Guy évêque de Genève	Amédée de Blonay avoué d'Agaune 1138	Aymerard abbé d'Abondance	N. d'Oron et Vevey
Girard III d'Alinge avoué † av. 1138							

De preuves directes de cette parenté, il n'y en a pas. Le prince de Faucigny la déduit :

- 1^o De l'alternance des prénoms.
- 2^o De la transmission de l'avouerie d'Agaune.

Remarquons tout d'abord que les différents tableaux de l'auteur ne concordent pas toujours entre eux.

Ainsi, le grand tableau de la page 38 intercalaire ne correspond pas avec le petit tableau de la même page 38 où l'on ignore le nom du premier Balleyson ou Langin dont viendrait Girard II d'Alinge, et avec le tableau de la page 41 qui présente une situation encore différente.

Puis, l'indication d'un Aymerard de Ravorée, avoué de Saint-Maurice en 1049 et fils de Louis I^{er} de Féterne, est manifestement fausse. C'est une pure supposition que d'en faire la souche des Ravorée. Ensuite l'auteur ne sait pas bien s'il est avoué (p. 43) ou prévôt (p. 12). Il le trouve dans une charte des *Mon. Hist. Patr. Chart. II*, n^o 45, où il s'agit d'une prestaire accordée par *Auuerardus abbas Sancti Mauricii humilis minister*. La charte n'est datée que du mardi, jour des calendes d'août, qui pourrait en effet être celui de 1049. Mais l'un des témoins est *Gulielmus de Bair*, qui nous paraît être le même que le

Guillemus de Baix d'un acte du comte Amédée IV de Savoie (1138 environ¹), contemporain d'un abbé Aymerard de Saint-Maurice d'un siècle postérieur à la date indiquée par le prince de Faucigny. Ce personnage doit donc être biffé de ce tableau, et alors le prénom caractéristique d'Aymerard disparaît de la lignée des Féterne.

En outre, il n'existe pas de Boson, avoué de Saint-Maurice en 1039. L'auteur se réfère (p. 37) à la susdite charte des *Monumenta* qui ne fait aucune allusion à ce Boson. Il est vrai que, le 13 octobre 1039 (ou 1038) l'abbé de Saint-Maurice Burcard accorde à Louis, fils de Guy, différents biens du consentement de son avoué, mais celui-ci se nomme Otton (*Mon. Hist. Patr., Chart. II* n° 105) et non Boson. Nous retrouvons le même personnage en 1051 et 1068, et il est vraisemblablement la souche de la maison de Blonay. Nous renvoyons pour ceci à ce que nous avons dit ici nous-mêmes dans nos *Hypothèses sur l'origine de la maison de Blonay*². Supprimez ce Boson; c'est une nouvelle alternance de prénoms qui disparaît de la lignée des Féterne.

Et alors vous ne trouvez plus de commun entre les Féterne et les Faucigny que les prénoms très répandus de Louis et de Guy. Nous ne pouvons vraiment rien en conclure d'assuré.

Mais y a-t-il la transmission de l'avouerie d'Agaune? Non. Nous avons déjà dû éliminer le Boson de 1039 et l'Aymerard de 1049. Nous devons encore éliminer les deux Girard d'Alinge. En effet, le texte qu'invoque M. le prince de Faucigny (p. 37) montre simplement que ces Girard étaient à *Alinge* avoués de Saint-Maurice, mais non pas d'une manière générale pour l'ensemble des biens du couvent. L'*Autanelle* que Girard d'Alinge doit restituer vers 1038 à Saint-Maurice, ne nous paraît pas devoir être cherché dans la région de Salvan, mais c'est probablement le mont *Altanel* qu'un acte antérieur (p. 32) relatif aux Ravorée semble mettre dans la vallée d'Aulps. Au surplus, Amédée de Blonay est avoué de Saint-Maurice en 1080-1108, au temps de Girard d'Alinge.

Il ne reste plus en définitive, en fait d'avoués de Saint-Maurice assurés, qu'Otton et Amédée de Blonay, et nous avons dit, dans l'étude précitée, pourquoi nous pensons que celui-ci est fils de celui-là, et qu'Otton provient d'un Luithard, possessionné à Blonay avant l'an 1000 et apparenté aux seigneurs de Salins. Ajoutons que faire d'Aymerard, abbé d'Abondance, un fils d'Otton, est une supposition purement gratuite, et qu'en réalité on ne voit aucun Aymerard dans la lignée des Blonay.

Ce qui nous permet de déduire que les avoués de Saint-Maurice ne sont ni des Féterne ni des Faucigny, et que cet argument ne peut pas davantage être invoqué en faveur de leur parenté.

Le prince de Faucigny apporte encore une autre preuve, le fait que la reine Ermengarde de Bourgogne possédait en 1011 Conflans que l'on voit plus

¹ *Chartes sédunoises*, dans les Mémoires et documents de la Société d'histoire de la Suisse romande, t. XVIII, p. 359.

² *Archives héraldiques suisses*, 1910, page 131.

tard (en 1140) à une famille que l'auteur fait descendre des Féterne, et Grésy qui fut aux Faucigny (lesquels ne l'acquissent en réalité qu'à la fin du XII^e siècle par mariage). Le simple rapprochement des dates montre que l'argument n'a pas grande valeur. Nous ne voulons pas entrer ici dans l'étude, qui mériterait d'ailleurs d'être faite minutieusement, de la destinée des biens d'Ermengarde et de sa propre personnalité. Nous admettrions volontiers un rapport de parenté entre cette reine et les Faucigny, mais quant à préciser avec l'auteur qu'elle était la cousine germaine de Louis de Féterne et d'Aymerard de Faucigny, nous ne le pouvons vraiment pas.

Aussi, si nous pouvons considérer la *Maison de Faucigny* comme une contribution intéressante à l'étude des origines savoisiennes, nous ne saurions admettre que ce travail ait résolu les problèmes posés.

Armoiries du diocèse et des évêques de Genève dès 1500,

par A. Gavard.

(Suite).

Louis de Rye, 1544-50.

Pierre de la Baume avait obtenu pour coadjuteur son neveu, Louis de Rye. Les bulles accordées par Paul III sont du 6 juillet 1543.

L'administration de cet évêque nous est peu connue. Il appartenait à une famille de la Franche-Comté et avait accompagné son oncle, l'évêque de Genève, dans ses pérégrinations¹. Il connaissait donc parfaitement l'état du diocèse et

son titre d'abbé de St-Claude et d'Acey, lui permettait de tenir son rang malgré la perte des revenus de son évêché.

Le chapitre de St-Pierre de Genève, installé à Annecy, choisit, à la nouvelle de la mort de P. de la Baume, François de Luxembourg, vicomte de Martigues. On ignorait la provision obtenue par Louis de Rye. Mais le conflit ne fut



Fig. 203



Fig. 204

pas de longue durée: le pape confirma bien vite la nomination déjà faite.

Les armes de la noble maison de Rye sont: *d'azur à l'aigle éployé d'or*. On les retrouve avec les insignes épiscopaux sur un curieux jeton de 1547².

¹ Simon de Rye, baron de Balançon, avait épousé Jeanne de la Baume, sœur de l'évêque de Genève. Jeanne de la Baume mourut en 1517. Sur son épitaphe, à Dôle, on lisait qu'elle fut 6 fois mère d'enfants jumeaux (Guichenon). Louis de Rye était le 5^e fils. — Rye, commune du canton de Chemin (Jura).

² *Jetons inédits de Savoie. Congrès de Thonon, 1887, p. 344.* Communication de M. L. Demole.